



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Olivier MARQUETTE demeurant Chemin des Aunays(Sart) 2 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Chemin des Aunays, 2 à 4845 Jalhay et cadastré division 2, section C n°665F.

Le projet est de type : la régularisation du bardage de l'habitation (bardage de type TRESPA en lieu et place du bardage mélèze initialement prévu) - l'extension d'un volume secondaire en vue de créer une pièce de séjour supplémentaire, et présente les caractéristiques suivantes :

Extension du volume annexe existant au flanc droit de l'habitation, d'une emprise au sol d'environ 13,5 m<sup>2</sup>. Matériau de parement en bardage identique à l'existant.

Annnonce de projet en vertu de l'article D.IV.40.2° du CoDT : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation, à savoir : sortie de la zone capable du volume projeté - toiture plate de l'extension - matériau de parement non autorisé (de type TRESPA) pour la nouvelle extension ainsi que pour le bardage de l'habitation (régularisation)

Conformément à l'article D.I.16. § 1<sup>er</sup>, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **18/07/2024** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/07/2024 au 29/08/2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400054/5211/2024**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 26/06/2024

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET